

La XVIIIe conférence internationale de la Croix-Rouge

Autor(en): **Siordet, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **62 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TORONTO 1952

La XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

Par Frédéric Siordet, membre du C.I.C.R.

Beaucoup de ceux qui ont suivi les débats de la Conférence de Toronto par la presse et par la radio en ont retiré une impression de confusion et peut-être de tristesse. Il leur a paru qu'on y parlait plus de politique que de Croix-Rouge, qu'on y échangeait plus de reproches que d'idées constructives. Cette impression n'est pas tout à fait fausse. A bien des égards, la Conférence de Toronto a été à l'image de notre époque. D'une époque où la guerre, pour ne se manifester par les armes que sur un territoire restreint, n'en divise pas moins le monde en deux blocs opposés et, par le totalitarisme qu'elle provoque, exerce ses ravages indistinctement parmi les idées et les mœurs aussi bien que chez les hommes et sur les choses. D'une époque où chacun s'intéresse plus volontiers à ce qui se passe aux antipodes qu'à ce qu'il fait lui-même; où, se laissant embrigader dans les parti-pris absolus comme on se fait enrôler dans des armées, des millions d'hommes, sur la seule foi de leur journal, adoptent une fois pour toutes une version de faits qu'ils ne peuvent contrôler et, du haut de cette

«vérité», accusent sans preuve, jugent sans droit et condamnent sans appel, s'indignant sincèrement que le monde entier ne se range pas à leurs arrêts.

La Croix-Rouge reste fidèle à son rôle véritable

C'est ainsi que, jour après jour, la Conférence a dû entendre les accusations les plus graves sur des violations alléguées du droit de la guerre et des Conventions de Genève dans le conflit de Corée, et notamment sur l'emploi qu'auraient fait les troupes des Nations-Unies de l'arme bactérienne. Loin de nous la pensée que la Croix-Rouge doit fermer les yeux devant les horreurs de la guerre et rester inerte devant des violations établies qui ne font qu'aggraver ces horreurs. Tout au contraire, la Croix-Rouge doit voir les choses en face. Elle doit se préoccuper des misères provoquées par la guerre, au besoin les stigmatiser: mais dans le seul dessein d'en secourir les victimes et, si possible, d'en éviter le retour. Jamais pour attiser la haine. Or ceux qui, à Toronto, lançaient accusations sur



Vue de l'Assemblée plénière de la XVIII^e Conférence internationale de Toronto. (Photo Photographique 49, Toronto.)

accusations, demandaient à la Conférence d'endosser leurs allégations sans qu'une enquête impartiale eût permis d'en vérifier le bien ou le mal fondé, et de prononcer des condamnations. Ce faisant, ils oubliaient que si la Croix-Rouge propose les Conventions humanitaires, ce sont les Gouvernements qui les signent et qu'eux seuls sont responsables de leur application — ou de leur violation. Ils oubliaient que la Conférence internationale de la Croix-Rouge n'est pas un tribunal, et que même un tribunal ne peut juger sans preuve.

C'est ainsi que, jour après jour, l'on vit porter à la tribune toute une série d'attaques calomnieuses contre le C. I. C. R. Ces attaques étaient sans fondement et le C. I. C. R. n'eut pas de peine à les réduire à néant dans un mémoire distribué à toutes les délégations. Elles tendaient toutes à suspecter son impartialité. En les lançant à propos de la demande qui avait été adressée au C. I. C. R. d'enquêter sur l'emploi allégué de l'arme bactérienne en Corée, leurs auteurs ne montraient que trop qu'en réalité ils craignaient l'impartialité tout court, jugée par eux politiquement indésirable. Or, l'impartialité n'est pas l'apanage du C. I. C. R. C'est un principe de base de toute la Croix-Rouge. C'est donc, à travers le C. I. C. R., la Croix-Rouge dans son ensemble, et ses possibilités d'action, qui étaient en danger. La grande majorité de la Conférence le comprit et, par des votes massifs, proclama sa confiance dans le C. I. C. R. et repoussa les propositions de la dernière heure qui tendaient, dans les projets de Statuts révisés, à



Dans le cadre de la Conférence, une exposition internationale de dessins de «juniors» avait été organisée à Toronto. «Aubade», ce lino d'un collégien genevois de 14 ans y a figuré.

supprimer toutes les attributions et les compétences de l'organe fondateur de la Croix-Rouge.

Le travail effectif et constructif de Toronto

Tout cela a fait beaucoup de bruit dans la presse et attristé ou alarmé beaucoup de gens. Mais si cela a été, malheureusement, une caractéristique de la XVIII^e Conférence, il y en a eu d'autres. Sans fracas, la Conférence a aussi fait du travail constructif: elle a révisé les statuts de la Croix-Rouge internationale et, souvent à l'unanimité, pris un grand nombre de résolutions importantes.

Entreprise sur l'initiative de la Commission permanente, l'étude de la revision des statuts a été menée, avec un très grand soin, par une sous-commission ad hoc dans laquelle le C. I. C. R. et la Ligue — condition essentielle — ont travaillé la main dans la main. C'est sans doute à ce soin que le projet, sans cesse revu, et amélioré encore au dernier moment en tenant compte de suggestions de sociétés nationales, a dû d'être adopté sans difficulté. A vrai dire, les nouveaux statuts, entrés en vigueur le 1^{er} septembre, n'apportent aucun changement important à la structure de la Croix-Rouge internationale telle qu'elle avait été édiflée par les premiers statuts en 1928. Ils renouvellent ces statuts en les élaguant et en les complétant tout à la fois. Surtout, en définissant mieux les compétences respectives des organisations internationales: C. I. C. R., Ligue et Commission permanente, et leurs relations entre elles: ils forment un tout plus harmonieux et moins théorique, gage d'une collaboration toujours plus pratique, donc plus efficace. On ne saurait d'ailleurs parler des statuts nouveaux sans signaler l'accord conclu parallèlement entre la Ligue et le C. I. C. R. pour préciser entre ces deux institutions certaines de leurs compétences respectives, ni sans souligner l'étroite et sereine communion de pensée et d'action qui a uni la Ligue et le Comité tout au long de la Conférence.

Les «légions invisibles» de ses artisans anonymes portent dans le monde le drapeau de la Croix-Rouge

Et maintenant, que faut-il penser de cette XVIII^e Conférence? Nous avons volontairement insisté sur les postes passifs du bilan. Les actifs, notamment toutes les résolutions, instruments utiles, l'avenir dira si la Croix-Rouge saura les utiliser ou s'ils resteront lettre morte. Nous avons fait ainsi parce qu'il ne faut jamais se leurrer. Il faut voir les choses en face, et en tirer, si possible, des leçons.

D'aucuns, voyant le principe de l'impartialité battu en brèche, l'autorité d'un des organes constitutifs de la Croix-Rouge contestée, et la politique — par nature étrangère à la Croix-



Deux «juniors» de l'école de la rue de Berne, Genève, ont préparé pour Toronto, Gérard B. ce magnifique chalet de bois et Claude L. ce dessin du Cervin.

Rouge — s'emparer de la tribune de la Conférence, d'aucuns pensent que Toronto a marqué le crépuscule de la Croix-Rouge, si elle n'en a pas sonné le glas. Sans méconnaître que la Croix-Rouge est menacée, nous ne partagerons pas un tel pessimisme. N'oublions pas que les circonstances étaient spéciales. N'oublions pas que Toronto était une Conférence *de temps de guerre*. Guerre de feu en Corée, guerre froide partout ailleurs. Or, la guerre est totale. Rien n'est complètement à l'abri de ses coups. Cette fois, elle a éclaboussé la Croix-Rouge. En pénétrant jusque dans la Conférence, la guerre a marqué un point. Il faut le reconnaître et le déplorer. Mais ce n'est pas un point final. Car la Conférence internationale n'est pas, à elle seule, la Croix-Rouge. Ainsi que le disait le président du Comité international de la Croix-Rouge dans son allocution de clôture: «Dans l'histoire bientôt centenaire de notre institution, chacune de nos Conférences n'est qu'un épisode. Ce n'est pas d'elles seules que dépend la marche en avant de notre idée. Ce sont les «légions invisibles» des artisans humbles de la Croix-Rouge, partout dans le monde, qui portent et porteront haut notre drapeau, quoiqu'il arrive dans nos salles de séance.» Or ceux-là, ces millions de serviteurs anonymes qui, après comme avant Toronto, continuent à panser les blessures, à visiter les prisonniers, à vêtir et nourrir les réfugiés, et ce faisant, à porter la paix jusque dans la guerre, ceux-là aussi, ils marquent des points. Et ils en marqueront encore, pour la Croix-Rouge.

La Suisse, zone de sécurité ?

La 4^e convention de Genève pour la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, reprenant une idée déjà défendue par Henri Dunant, prévoit en son article 14 que les Puissances ont la possibilité de créer sur leur territoire des zones dites sanitaires et de sécurité, neutralisées et complètement démilitarisées, permettant de préserver les malades, les femmes et les enfants, les vieillards, des conséquences de la guerre.

*

En juin 1946 à la suite d'un appel lancé par Albert Steffen et plus de cinquante parlementaires, le conseiller national Anderegg (St-Gall), présentait un postulat préconisant d'étendre à des pays entiers, la Suisse par exemple, la notion de zone sanitaire et de sécurité. Le Conseil fédéral accepta d'examiner ce postulat.

*

Au mois de mars 1952, le Comité international de la Croix-Rouge adressait une circulaire aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, leur recommandant d'entreprendre les préparatifs en vue de la désignation et de l'organisation, en temps de paix déjà, de zones sanitaires et de sécurité dans chaque pays.

*

Lors de la séance de la Direction du 4 décembre, le Dr Anderegg, se référant à la circulaire du C. I. C. R. et à l'action parlementaire précitées, proposa de renoncer à créer en Suisse des zones sanitaires et de sécurité régionales ou locales, mais de chercher à obtenir que notre pays soit reconnu comme un seul centre hospitalier où pourraient être accueillis en temps de guerre les réfugiés, les blessés, les enfants et leurs mères. Cette proposition tient compte de la situation particulière de la Suisse neutre, mais diffère complètement, du fait qu'il s'agit d'une neutralité armée, du principe adopté par les Etats signataires des conventions de Genève de 1949 au sujet des zones sanitaires et de sécurité.

Une commission a été chargée d'étudier ce problème et de faire rapport le plus rapidement possible.

A Berlin-Ouest

LA GRAVE SITUATION DES REFUGIES EN 1953

En ce début de 1953, les possibilités d'accueil de Berlin-Ouest pour les réfugiés venant de la zone orientale sont épuisées. Les 69 camps et centres d'accueil de l'ancienne capitale allemande sont pleins jusqu'à la dernière place. Le 2 janvier, l'office des réfugiés a annoncé que de nouveaux arrivants ne pourraient être hébergés que dans des conditions tout à fait primitives.

Pendant le seul mois de décembre, quelque douze cents fermes ont été abandonnées dans la zone soviétique et plus de trois mille paysans ont gagné Berlin-Ouest avec femmes et enfants. Les agriculteurs constituent actuellement près du quart de l'ensemble des réfugiés, pourcentage jamais atteint encore.